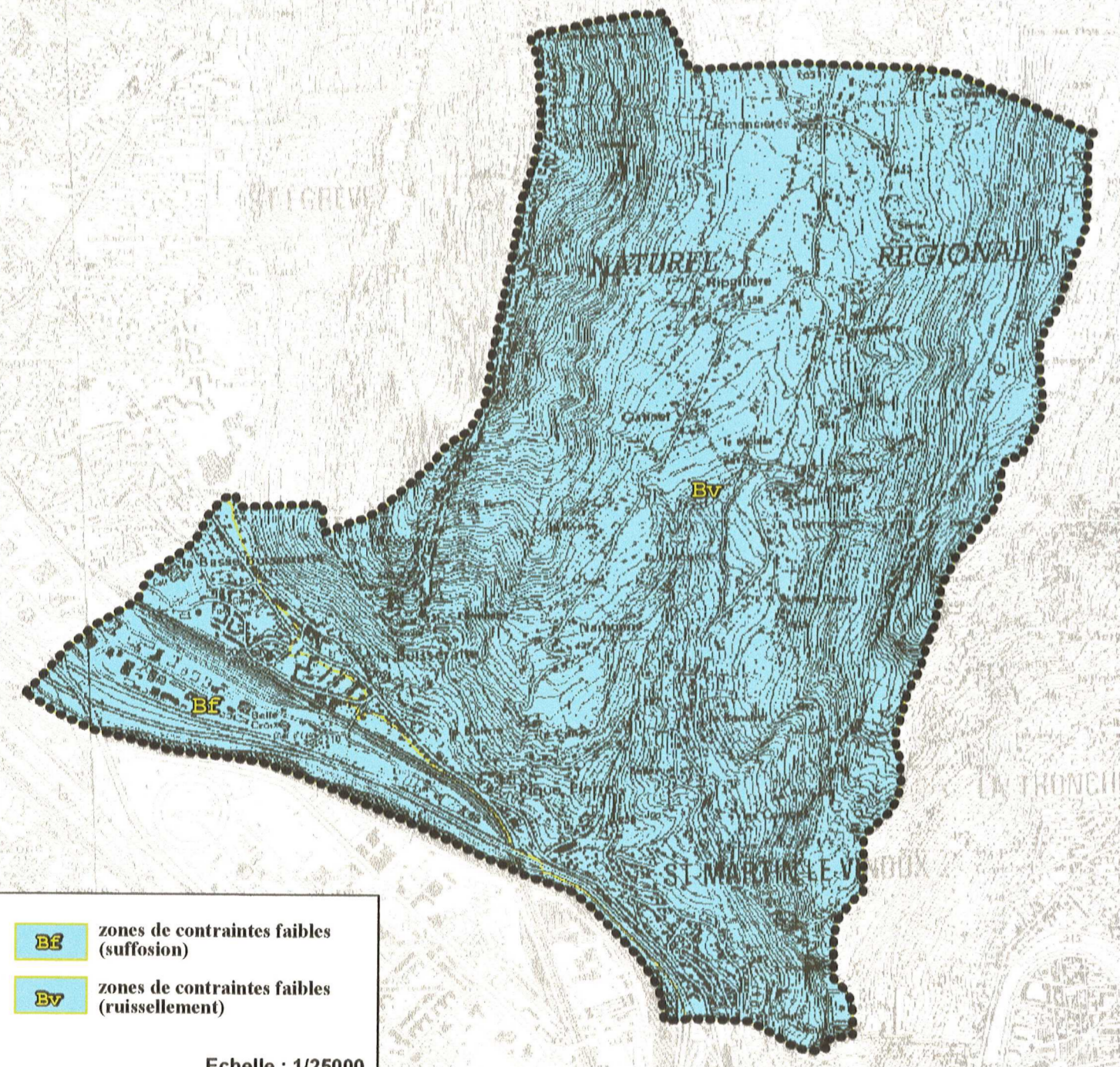



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Aval


Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque suffosion



zones de contraintes faibles (suffosion)
zones de contraintes faibles (ruissellement)
Echelle : 1/25000



Vu pour être annexé à mon
plan en date de ce jour.
Chambre de Commerce, Industrie, Métiers
et de l'Artisanat
Le Secrétaire général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<ul style="list-style-type: none"> ■ Zones d'interdictions ■ Zones de projet possible sous maîtrise collective ■ Zones de contraintes faibles ■ Zones sans contrainte spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> I¹, I¹, I² : inondations liées aux fossés, canaux et chantournes inondations en pied de versant m : marécages T, T1, T₂, T3 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels V, v : ravinements et ruissellements sur versant G, G₁, G₂, G₃ : glissements de terrain F, P1, P2, P3 : chutes de pierres et de blocs P4, P5, P6, P7, P8, P9 : glissements de terrain P, P0F, P0M, P, F : effondrements - suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Merlon pare-blocs (Ripaille : La Saucisse)
- Réseau hydraulique souterrain
- Périmètre d'application du principe de précaution face à l'éboulement de la colonne rocheuse de Ripaille
- Limite de la zone d'étude au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 03

Réalisation : RTM 38	Etabli en : Mars 2009	Echelle : 1/7500
Edition : RTM 38	Modifié en : Novembre 2011	